

Motion de Mmes Michèle Künzler, Monica Huber Fontaine, Vanessa Ischi, Christina Matthey, MM. Roberto Broggin, Pierre Losio, Alain Marquet, Paul Oberson, Jean-Pascal Perler et Damien Sidler: «Manifestations: concept de valorisation des déchets».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance
du 5 décembre 2000)

MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève est compétente pour délivrer les autorisations relatives aux manifestations publiques utilisant le domaine public;
- les efforts de la Ville et du Canton en matière de tri, de ramassage spécifique et de revalorisation des déchets nobles;
- les motions N° 1045, du 18 mars 1992, de MM. Ueli Leuenberger et André Waldis, «Manifestations publiques respectueuses de l'environnement», et N° 335, du 16 septembre 1998, de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler, «Pour une journée d'information à la population sur la gestion des déchets»,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- exiger de l'organisateur, lors de chaque demande d'autorisation, un concept de tri et de recyclage des déchets engendrés par la manifestation;
- statuer sur un poids/volume limite de déchets non recyclables acceptable, adapté à la taille de la manifestation, et de facturer l'élimination des excédents aux organisateurs;
- agir conséquemment de façon similaire lors de manifestations organisées par la Ville de Genève.